

Annexe 2 - Glossaire

Cursus :

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus. Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle :

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le cycle d'enseignement professionnel initial, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

Discipline :

Domaine d'enseignement à l'intérieur des cursus de musique et de danse.

Discipline dominante :

La discipline dominante donne son nom au cursus.

Module :

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

Unité d'enseignement :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités d'enseignement peuvent être regroupées en module.